



***Conférence 40 ans de l'Accord RAMOGE  
Musée océanographique de Monaco  
Monaco, le 20 septembre 2016***

***Discours de S.A.S. le Prince Albert II de Monaco***

Madame le Conseiller de Gouvernement-Ministre,  
Excellences,  
Monsieur le Préfet Maritime,  
Madame Le Directeur Général,  
Madame la Présidente de l'Accord RAMOGE,  
Mesdames et Messieurs,  
Chers Amis,

Le 26 avril dernier, en ouverture des célébrations des 40 ans de l'accord RAMOGE, j'ai eu l'occasion de souligner toute l'importance que revêt la coopération en matière de préservation de l'environnement marin et de lutte contre la pollution.

Nous avons ainsi pu mettre en lumière la pertinence et l'originalité du plan RAMOGEPOL, volet opérationnel de l'accord RAMOGE.

Aujourd'hui je souhaite insister sur un autre aspect tout aussi important des activités de cet accord : la gestion intégrée des zones côtières.

S'agissant des déchets rejetés en mer, les travaux menés par les trois Etats parties, doivent se poursuivre et permettre de continuer à sensibiliser les acteurs locaux.

Le film qui a été réalisé " les déchets marins comment faire face à cette menace ?" s'adresse à tous, afin que chacun, grâce à son comportement responsable, contribue à la réduction des déchets.

Il est un excellent outil de sensibilisation sur cette problématique et je souhaite qu'il soit largement diffusé et en particulier dans les établissements scolaires.

La finalité de la mise en commun des expériences menées par chacun de nos pays est de dégager les outils les plus efficaces pour apporter des solutions à la pollution résultant des déchets rejetés en Méditerranée.

Il est également important que RAMOGE sensibilise le public à cette problématique et je souligne à ce propos la qualité de la campagne menée auprès des plaisanciers.



Concernant la mission de surveillance du milieu marin que l'accord RAMOGE s'est assigné, comme l'illustrent les travaux menés depuis 20 ans sur l'*Ostreopsis ovata*, j'exprime le vœu que celle-ci soit ardemment poursuivie.

Aujourd'hui cette micro algue ne concerne plus seulement les côtes des pays parties à l'accord. Elle impacte toute la méditerranée et j'apprécie que l'Espagne se soit associée aux réflexions et à la diffusion de la plaquette de sensibilisation qui a été réalisée pour expliquer l'évolution de cette micro algue.

Il est important que l'Accord RAMOGE demeure un lieu d'échange sur les différentes études portant sur surveillance du bassin.

Nos côtes sont aussi affectées par le succès de la plaisance dans notre attrayante région. Il me paraît souhaitable de continuer à rechercher de nouvelles pistes pour limiter l'impact du mouillage dans les zones vulnérables.

Ma Fondation, qui réfléchit également à cette question, doit être un partenaire de l'accord pour développer ensemble des synergies permettant de répondre à cette problématique.

Et l'occasion m'est ici donnée de mettre en exergue le lien fort qui existe entre la préservation de la biodiversité et l'implication des usagers de la mer.

L'accord RAMOGE a ainsi conduit une initiative de science participative avec les clubs de plongée pour sensibiliser les publics à la vulnérabilité des espèces.

Il faut poursuivre dans cette voie car, comme je l'ai encore dit récemment, on protège bien ce que l'on aime et les usagers de la mer aiment, avant tout, les espaces maritimes dont ils profitent et s'émerveillent.

Le secrétaire exécutif a évoqué dans son propos introductif une possible réflexion à venir sur le réchauffement climatique et ses conséquences sur nos côtes.

J'invite l'accord RAMOGE à intégrer dans son prochain programme de travail une étude sur cette question en liaison avec le plan bleu.

Les travaux menés dans les zones côtières profondes de la zone RAMOGE montrent que la coopération scientifique au sein de l'accord est vive.

Je remercie l'ISPRA pour la mise à disposition de son navire scientifique qui a permis de mener à bien la campagne de 2015. Cette collaboration illustre parfaitement la solidarité qui nous unit pour préserver notre fabuleux patrimoine naturel.

Mais il reste encore du chemin à parcourir pour approfondir les connaissances sur ces milieux exceptionnels dont on ignore une grande part de la biodiversité qui s'y abrite.



Je souhaite que les membres du groupe de travail qui a été constitué à cette fin continuent à explorer les autres zones de grande profondeur recensées et encore mal connues. Ce groupe de travail a identifié 60 milieux d'intérêt écologique : 35 en Italie, 25 en France et 6 à Monaco.

Fort des résultats obtenus, l'accord RAMOGE sera en mesure de formuler les recommandations appropriées aux Etats afin de préserver les zones marines de grande profondeur des pressions qui peuvent les menacer.

Le film que nous venons de voir et le livret se rapportant à cette campagne devront également être largement diffusés dans les enceintes internationales partenaires pour témoigner du dynamisme et de l'intérêt de cet accord sous régional.

L'accord RAMOGE dispose certes de moyens modestes, mais il n'a pas à rougir de la contribution qu'il apporte à la préservation du milieu marin.

C'est un accord pilote qui peut faire valoir son expérience à d'autres pays méditerranéens et je l'encourage à le faire par le biais des organismes internationaux avec lesquels il est en contact comme le Programme d'Action pour la Méditerranée, l'IUCN, la Commission sur la Diversité Biologique, le REMPEC ou le plan bleu.

L'accord RAMOGE se caractérise par une coopération efficace et chaleureuse. Il a sans cesse dû s'adapter aux changements des contextes nationaux et internationaux, mais il a su trouver sa voie.

Je remercie tous les membres de l'Accord RAMOGE pour leur enthousiasme et leur énergie et leur adresse mes sincères encouragements.

Je vous remercie.